

A Liège, dans la rue Sainte-Ursule, une maison était anciennement appelée des *Onze mille Vierges* (1).

Orban

ILE — Nul des Liégeois, actuellement vivant, n'a pu voir cette île. La dénomination n'a eu, du reste, qu'une durée éphémère pour ainsi dire, quoique l'île datât de temps immémoriaux. Nous la mentionnons sous diverses rubriques, notamment aux notices *Brabant* et *Lulay des Febvres*. Son appellation **Orban** lui vint du **nom d'une famille** qui devait être l'une **des plus puissantes de Liège** dans les temps modernes.

Depuis le moyen âge, la cité compta des Orban parmi ses habitants. Vainement tenterait-on de retrouver en eux des ascendants de la famille à laquelle nous faisons allusion. Les Orban étaient, au surplus, très répandus anciennement (2), car *Orban* formait chez nous un prénom, écrit *Urbain* en français actuel.

Le fondateur de la notable famille dont l'île Orban prit le nom est d'origine luxembourgeoise. Il vit le jour à Heyd, près de Hotton, le 12 septembre 1752. C'est Joseph-Michel **Orban**. Comptant sur son esprit commercial, il manifesta, à l'âge de vingt-sept ans environ, l'intention de quitter son village natal pour la grande ville. Rien ne le retenait. Fils unique et orphelin, marié depuis peu avec Jeanne Fawe, de Visé, il n'hésita pas à réaliser son modique patrimoine. Ainsi porteur pour toute fortune d'une somme de onze louis, qui se convertirait en autant de millions de francs (3), Joseph-Michel Orban vint, avec sa femme, se fixer à Liège, vers 1779. Cette année-là même, le jeune ménage avait la joie de recevoir un fils dont la grande industrie liégeoise profiterait extrêmement.

Il a été dit que la maison sise à l'angle gauche des rues du Pont d'Ile et Lulay des Febvres a été le berceau de la famille Orban. Ce n'est point exact.

Le chef des Orban s'est installé dans la maison dite à certain moment du *Peigne rouge* et ensuite du *Marteau rouge*, rue du Pont d'Ile (4). Elle joignait l'ancienne brasserie Dujardin et a été occupée depuis le premier quart du XIX^e siècle par la pharmacie Peters-Vaust (présentement n^o 46).

C'est le moment de placer un souvenir consigné dans des notes particulières par Félix Capitaine, père d'un second Félix, et auteur de la biographie de Henri-Joseph Orban, fils du fondateur de la famille. Capitaine déclare d'ailleurs tenir le renseignement d'un gendre même du premier Orban, M. de R(ossius).

Joseph-Michel Orban avait épousé la femme de chambre du baron de Goer de Haltinnes. Elle était attachée au service, en qualité surtout de coiffeuse des dames de Goer.

Mariée, elle exerça sa profession en ville. A l'encontre de ce qu'on dit autre part, c'est plutôt par sa femme que par lui-même que le premier Orban a été considéré comme un artiste en cheveux. S'il ouvrit une boutique de parfumerie, de peignes, etc. sur le Pont d'Ile, c'était en accessoire de la profession de sa femme.

Bientôt lui-même prit intérêt à la composition des pommades et des autres cosmétiques. Pendant un voyage fait à Paris pour achat d'objets de toilette et de coiffure, il se mit en relation avec les principaux chefs des maisons qui tenaient ces articles. Il apprit qu'on cherchait en vain le moyen de composer une pommade qui donnât aux cheveux une teinte intermédiaire entre le brun et le roux, couleur des cheveux de la reine Marie-Antoinette, femme de Louis XVI.

Revenu à Liège, il s'ingénia à trouver cette teinte ; enfin, il y parvint. Voici comment. Il se promenait aux Vennes le long d'un biez, là où se dressaient une série de vieux saules, vides à l'intérieur du tronc. Il recueillit la matière qui tapissait la paroi intérieure de ces arbres. Par une inspection attentive, il acquit la conviction que la couleur de cette substance correspondait à celle des cheveux de la reine de France. Les coiffeurs de ce pays en jugèrent de même. Il en composa une pommade dite à *la Reine*, qui trouva en France un débit très lucratif. Ce fut le commencement de l'immense fortune qu'Orban légua à son fils.

L'habile commerçant aborda bientôt l'achat et la vente du lin. L'an 1787, il y joignit le trafic du café dont l'usage se répandait extrêmement. Mais peu après la Révolution de 1789, il s'annonçait publiquement comme « parfumeur et épicier ». Il avait entrepris le débit de ce qu'on qualifiait alors « articles de Paris » : parfumerie, coiffures, bimmeloterie, huiles fines de table, etc., tout en continuant de vendre des « parties de lin filé » au prix de 28 à 40 sols la livre. Il vantait surtout « l'excellent Vinaigre des quatre voleurs dont la propriété », disait-il, « est universellement connue pour se préserver des mauvais airs, des maladies épidémiques et pestilentielles (1) ». Orban était fourni, en outre, « de l'Essence de Perles, et de Poudre de perle dentifrice du sieur Jacob Hemet, dentiste du roi d'Angleterre » ; d'« Eau de Luce et Sel dit d'Angleterre, souveraine pour ranimer dans les faiblesses », de « Pilules écossaises, pour aider à la digestion », de « Lait de rose et Poudre impériale du sieur Bayley, pour blanchir la peau ». En même temps, il débitait des articles de quincaillerie, voire des « cuirs anglais élastiques et autres à repasser les rasoirs » (2) ; il vendait aussi des rasoirs anglais et « toute sorte de savons propres à attendrir les barbes les plus fortes » (3). Rien n'était comparable toutefois aux « nouvelles parfumeries de Provence, et à ses essences diverses » (4) que la maison vendait en gros.

Etendant son commerce, Orban déclara, peu après, tenir « de la meilleure fabrique de Paris, un fort et bel assortiment de lampes à double courant d'air dites Quinquets à un, deux et trois becs pour bureaux, cafés, billards et salons ». Il ajoutait à propos de « la cherté des huiles d'olives dont on devait se servir pour avoir de

(1) 1612 : Maison sous la Halle Cearie de S. Alt., par. Sainte-Ursule, appelée la *maison des Onze mille Vierges*, joint. derrière au cimetière des Onze mille Vierges. (CF, r. 16, f. 100 v^o.)

(2) 1442 : Maison à Treist, par devant le rue de Chodelistrée, jointant vers Bealrepart alle maison Johans Orbans, jadit compteur de Saint-Poul. (R. de Saint-Martin en Ile, f. 139.) — 1603 : Maison Anne Orban. (Capitation de la paroisse Saint-Nicolas au Trez.) — 1719 : Orban, estimeur, sur le Pont d'Ile. (CF, Liasses Liège.)

(3) F. CAPITAIN, *Essai biographique sur H.-J. Orban*, dans les *Procès-verbaux des séances publiques de la Société libre d'Emulation*, 1858, p. 29. — Pour la GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE, voir Collection Ulysse Capitaine, t. III, n^o 1650.

(4) *Gazette de Liège*, du 24 mai 1793.

(1) *Gazette de Liège*, 24 mai 1793, 4 février 1791, 14 sept. 1792 et 12 juillet 1793.

(2) *Ibid.*, 28 août 1793.

(3) *Ibid.*, 15 janvier 1794.

(4) *Ibid.*, 9 mars 1792.

l'agrément de ces lampes » qu'« il est parvenu à clarifier l'huile ordinaire qui donne la même clarté sans fumée ni mauvaise odeur » (1). Bref, Orban manifestait dès lors l'esprit d'entreprises qu'il devait développer dans les diverses branches de l'activité sociale.

L'ingénieur Orban sut tirer, à l'époque de la Révolution française, un double profit de l'exploitation des produits parisiens. Aussi est-ce surtout à partir de ce moment que son commerce prit une forte extension. Par leur nouveauté, par leur originalité, par le choix judicieux qui en avait été fait, les marchandises de Paris attiraient la bonne clientèle et jouissaient d'une grande vogue, tandis qu'elles portaient au loin la renommée du vendeur.

Durant cette période, celui-ci, par un calcul qui fait connaître l'homme, n'était point resté à Liège. Aussitôt que les assignats furent émis, puis imposés par les lois, Michel Orban, persuadé que ces papiers-monnaies obligatoires, mais promptement dépréciés, conserveraient plus longtemps de la valeur à Paris qu'en province, s'était rendu dans la capitale de la France. Il s'y installa en permanence. Là, il achetait, en payant avec des assignats, de grandes quantités d'articles de Paris qu'il expédiait ensuite à sa femme, demeurée à Liège. Madame Orban les revendait en recevant en paiements les assignats dont tout le monde, dans les départements surtout, cherchait à se défaire, presque à n'importe quel taux, et qu'elle s'empressait d'expédier à son mari, à Paris. L'assignat d'un franc qui n'avait plus ici qu'une valeur de 5 centimes se cotait dans le cœur de la France à 30 et 40 centimes. Les bénéfices réalisés, grâce à cette adroite opération, furent énormes.

Jusqu'alors, ces habiles commerçants, malgré leur prospérité, n'avaient conclu l'achat d'aucun immeuble. C'est ce que constate le livre d'inventaire du fondateur de la maison, livre conservé précieusement dans la famille (2). Le premier bien foncier est mentionné dans le bilan du 20 avril 1795. Il était évalué seulement à 500 florins. Peut-être même ne s'agissait-il là que d'une terre reprise en paiement de dettes. Mais deux ans plus tard, le 2 ventôse an VI (20 février 1797), Michel Orban acquérait l'antique moulin aux Chéneaux, de derrière le Palais, qui avait appartenu, sous l'ancien régime, au prince-évêque, et sur l'emplacement duquel moulin on a construit les écuries de l'hôtel provincial. Il allait être affecté à moudre de la chicorée. La préparation de celle-ci était également une innovation qui prenait une extension étonnante. Orban s'en était aperçu quand, en 1792 et en 1793, il publiait la vente par sa maison de la « chicorée en poudre pour le café, de Cerexhe, de Maestricht » (3).

Ce dernier, surnommé le *Cou coupé*, ayant acquis, peu d'années après, les locaux de l'abbaye de Vivegnis, y développa ses installations destinées à la fabrication de la chicorée à café. Cerexhe affirmait, de la sorte, se trouver « à même d'en pouvoir fournir seul à toute l'étendue de la République et pays circonvoisins ». Mais au lieu de ce faire, il fut accusé d'empoisonnements et d'assassinats non consommés sur plusieurs personnes », puis condamné à mort par contumace. De là son surnom. Par suite, le directeur des domaines, le 11 ven-

tôse an VII (1^{er} mars 1799) mit en location publique la fabrique de chicorée de Cerexhe et les terres adjacentes. Elle échut à Orban, qui put jurer ses grands dieux n'avoir rien de commun avec ce peu honnête personnage (4). Il ne garda pas longtemps cette fabrique. Il la remplaça, dans le même but, l'an 1800, par un établissement installé à Xhovémont et par le moulin aux Chéneaux qu'on désigna désormais moulin à la chicorée. Dans les premières années de l'empire, Thomassin pouvait donner cette indication :

« La chicorée se débite à Brest, à Lorient, à Metz, à Genève, à Nantes, à Strasbourg, à Orléans, à Rennes, etc. où M. Orban en a expédié dans le courant de 1807 la quantité de 152,507 kilos. »

Orban ne voulut point laisser abattre sa vaillance industrielle devant les barrières douanières que la chute du régime napoléonien devait lui opposer en 1814. C'est alors que la famille Orban pénétra elle-même en France et alla inaugurer une nouvelle manufacture de chicorée aux environs de Valenciennes, où cette branche d'industrie s'est maintenue depuis lors avec le plus vif succès.

Entretiens, pour répondre aux développements considérables de son commerce varié, Orban avait acquis, le 29 frimaire an VIII (19 décembre 1799), au prix de 20,000 fr. la belle et vaste propriété qui, située place de la République française et partagée aujourd'hui en plusieurs spacieuses maisons, s'étendait de la rue Saint-Mathieu à la rue Saint-Gangulphe.

Par une coïncidence tout au moins bizarre, cette maison du pied du Pont d'Ile, et le domaine de Sainte-Ode qui fut acquis ultérieurement par les Orban, provenaient de Goer d'Haltinnes, au service duquel la femme d'Orban avait été attachée.

Le bâtiment de la rue du Pont d'Ile, devenu trop exigü, fut abandonné dès lors. Les affaires se continuèrent en la nouvelle propriété sous la firme « J.-M. Orban et fils », qui date de 1802. Elles prirent plus d'extension encore. A peine installé place aux Chevaux, Orban se lança dans une autre innovation industrielle qu'il annonça en ces termes (5) :

« Orban, vis-à-vis le pont d'Ile, intéressé dans une fabrique de papiers peints à meubler, en est fourni d'une très forte partie tant de la dite fabrique que de diverses autres, dans les plus nouveaux goûts, à des prix modérés et fixes ; les marchands, ou tapissiers des petites villes environnantes, qui en prendront des assortiments, jouiront d'un rabais très avantageux. »

Si leurs opérations mercantiles étaient on ne peut plus variées, s'ils connaissaient toutes les nouveautés et savaient les exploiter, les Orban étaient aussi passés maîtres en l'art de la réclame. Nous avons retrouvé un exemplaire d'un grand prospectus qu'ils lançaient sous l'empire et où ils annonçaient la vente « en gros et en détail et au plus juste prix » de nombreuses marchandises « de fabriques nationales et étrangères ». Les produits multiples de la parfumerie s'y retrouvaient à côté des articles de tables, du genièvre, des « liqueurs de la Lorraine et autres », de tout ce qui servait à l'étude de la peinture et du dessin. On continuait à y rencontrer toutes espèces d'épicerie et « un assortiment de

(1) Gazette de Liège, du citoyen J.-F. Descer, 10 octobre 1796.

(2) Le premier inventaire remonte au 20 mai 1786.

(3) Gazette de Liège, du 25 février 1793.

(4) Gazette de Liège, du 23 brumaire an VII.

(5) Gazette Latour, du 15 pluviôse an X.

lin de Brabant », tout proche d'un comptoir de bonneterie et d'un autre de bijouterie, auxquels fut adjoint bientôt l'alcool « à 35 degrés, propre à la fabrication des vernis » (1). Au résumé, les Orban avaient introduit à Liège, il y a plus d'un siècle et soutenu à eux seuls, l'institution des grands bazars qui ont de nos jours tant de prospérité.

Le succès qui couronna les efforts des Orban, le génie spéculateur que ceux-ci possédaient à un haut degré, les poussèrent dans des affaires industrielles : charbonnages, métallurgie, etc. Ils s'occupèrent de même d'entreprises immobilières.

Le moment paraissait très favorable pour des spéculations de ce genre. On assistait aux dernières convulsions de l'empire. L'instabilité des pouvoirs et des régimes gouvernementaux, les craintes d'un avenir menaçant, le manque

général d'argent, résultat des années de perturbation et de misère que provoqua la Révolution française, résultat aussi du drainage financier opéré par les guerres de la République et de Napoléon, avaient avili le prix des propriétés foncières. Escomptant un relèvement plus ou moins prochain et les transformations topographiques de l'intérieur de la cité, J.-M. Orban et fils voulurent placer une partie de

leurs bénéfices dans des achats de terrains. Le 31 janvier 1815, la famille Winant exposait en vente par devant le notaire Parmentier, sa « maison, usine, moulin, bys, jardins, vennes en île, qu'on dist le moulin de Saint-Jean ». L'ensemble, y compris « l'île dite Venne derrière les Dominicains », comprenait une superficie de deux bonniers, huit verges grandes et une petite. En d'autres termes, ces biens étaient enclavés entre ce qui constitue aujourd'hui le boulevard de la Sauvenière et la rue du Pont d'Ile, d'une part, la place de la République française et la rue des Dominicains de l'autre. Plus vaste encore se présentaient les autres îles et les parcelles de terre à gauche du Pont d'Ile avec le moulin Winant. Elles se développaient des propriétés riveraines de ce pont à celles de la rue Sœurs de Hasque et depuis la rue Lulay des Febvres jusqu'à l'emplacement de la

rue de l'Université qui n'était point encore ouverte, voire de la place Cockerill. C'est l'ensemble de ces dernières îles qui fut bientôt appelé par le peuple *île Orban*.

En effet, à la date susdite, les Orban se rendirent possesseurs de tous les terrains que nous venons de spécifier et situés en plein centre de Liège au prix incroyable et total de quinze mille francs, chiffre officiel.

En attendant la revente à des taux élevés, les Orban, dès 1817, reliaient les îles à la terre ferme par le comblement de certains biez (1) et arrondissaient leurs terrains par des achats successifs d'immeubles voisins (2). Le 14 janvier 1822, notamment, ils obtenaient de la Ville, moyennant 2,016 fl. des Pays-Bas, la cession du sol formant l'ancien bief de Lulay, et comprenant 1344 mètres.

Déjà le 19 juillet 1817, Orban avait eu l'occasion de se dessaisir, à des conditions

assez modérées pourtant, des parcelles de terrain nécessaires à la construction du Théâtre royal et à l'établissement des rues qui devaient être appelées plus tard

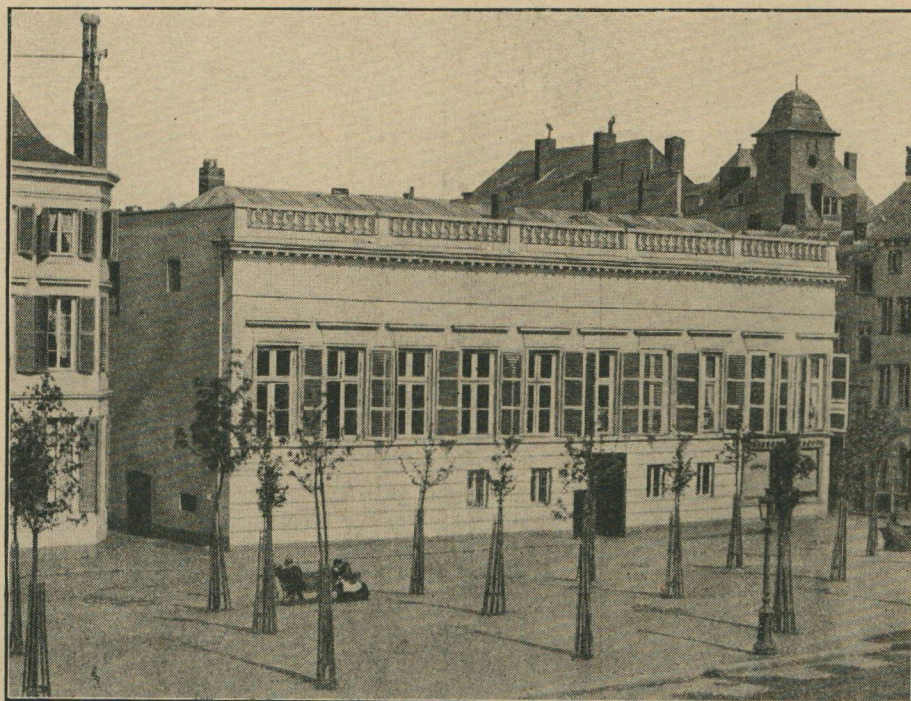
rues Hamal et Georges Clemencau. La création d'autres rues, celle de l'Université, par exemple, a été autrement lucrative pour les prévoyants acquéreurs de 1815. La Ville d'abord leur paya en 1825, à

beaux deniers comptant, le terrain néces-

saire à l'ouverture de cette rue de l'Université, puis ils vendirent par lots généralement sur rente à 4 p. c., les terrains longeant la nouvelle voie. C'est sur les anciennes îles Orban qu'ont été bâties presque toutes les maisons de droite de la rue de l'Université, jusqu'au delà du local de la Banque liégeoise et celles de gauche à partir des premières maisons. Il en est de même d'un bon nombre de la rue de la Cathédrale — qui a été ouverte beaucoup après sa voisine — et de la place Cockerill.

Le chef de la famille Orban n'a pas survécu longtemps à l'aliénation de la plupart de ses acquisitions urbaines.

Dès 1822, il s'était décidé à « cesser le commerce de mercerie et de fine quincaillerie » (3).



Maison Orban, ensuite hôtel de Lame, place de la République française

(1) Régime hollandais, *Le Gouverneur*, liasse juin 1817, n° 39 B.

(2) En 1817 et 1818, il y eut acquisition de trois parcelles de terrain en Lulay. Le 20 septembre 1820, achat de deux maisons l'une au Marché Neuf, et l'autre attenante à la rue du Crucifix.

(3) *Journal de la province de Liège*, 1822, 2 janvier et 10 février, annonces.

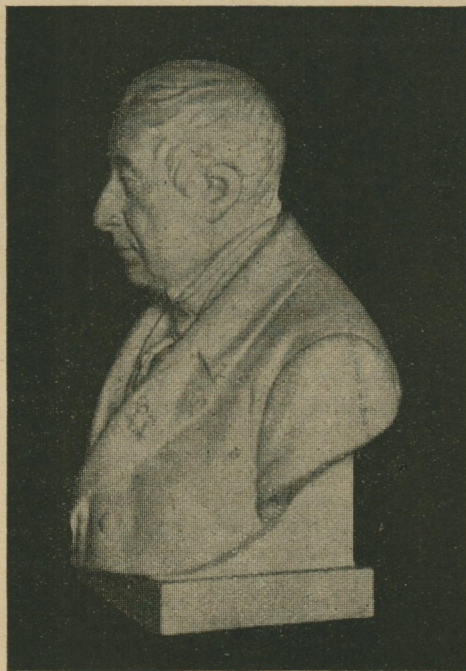
Entretemps, il avait acheté le beau domaine de Sainte-Ode et d'un groupe notable de « forgeries au bois ». Dans un âge avancé, raconte un de ses biographes, il avait pris goût à l'agriculture et passait régulièrement cinq à six mois de l'année en cette propriété où il retrouvait d'ailleurs des occupations industrielles.

L'avant-veille de sa mort, il était revenu de Sainte-Ode à Liège, jouissant d'une santé excellente, ayant franchi sans fatigue, à quatre-vingt-un ans, un espace de dix-huit lieues. Le lendemain 12 novembre 1833, il était atteint du choléra et succombait dans la soirée ⁽¹⁾. Son corps a été inhumé devant l'église Sainte-Walburge où un tombeau très orné a été élevé à sa mémoire et à celle de son fils Henri-Joseph, en 1849.

Orban

QUAI — s'étend du pont de Longdoz au Pré Binet.

Le fondateur de la **famille Orban** montra des aptitudes étonnantes pour les affaires commerciales et in-



Buste de Henri Orban

dustrielles. Son fils unique, **Henri-Joseph**, le surpassa, grâce à des études sérieuses, à une conception mûrie des situations et des besoins sociaux. Né à Liège, le 30 novembre 1779, il est l'un de ceux qui participèrent le plus aux heureuses et complètes transformations des industries minières et sidérurgiques de notre bassin, en la première moitié du XIX^e siècle. Non seulement il multiplia et développa les chantiers des travaux métallurgiques et houillers, par l'installation, un peu partout, de laminoirs, de forges, de charbonnages, d'ateliers d'industries diverses ; il augmenta encore leur production et les perfectionna par l'application qu'il y fit des progrès des sciences physiques et mécaniques. C'est

Henri-Joseph Orban qui plaça avec succès en 1811, à la houillère de la Plompterie, la seconde, si pas la première machine à vapeur du pays de Liège destinée à extraire du charbon ⁽¹⁾. Le premier également, il introduisit, vers 1819, l'emploi des chevaux dans les mines pour la traction des chariots. L'un des premiers encore, chez nous, il adopta le système des chemins de fer à ornières dans les galeries souterraines qu'il éclairait avec la lampe Davy ⁽²⁾. A la même époque, Orban montait un laminoir à l'anglaise à son usine de Grivegnée ⁽³⁾. Cette usine et l'établissement Cockerill inaugurèrent sur le continent tous les progrès réalisés en Angleterre par la substitution de la houille et du coke au bois et au charbon de bois. Plus tard, en 1835, il contribua grandement à l'établissement de la première distribution publique du gaz d'éclairage à Liège.

Henri Orban eut aussi l'honneur de construire ici, avant tout autre, des navires à voiles en fer. Marié en premières noces le 30 août 1802 à Claire-Hélène Xhenemont, qui mourut le 17 juin 1818, et en secondes noces à T.-A.-E. de Rossius-Humain, le 15 février 1821, il est décédé à Liège le 5 décembre 1846. Son buste, dû au ciseau du statuaire Simonis, était exposé au local de la Société libre d'Émulation, dont le grand industriel a été le président.

C'est à cet Orban, « l'un des fondateurs de l'industrie liégeoise » moderne, que le Conseil communal a voulu le 6 mars 1863, dédier le quai dont nous traitons ici.

Ce **quai** n'était point récent ; loin de là. Il avait formé durant des siècles le prolongement de celui de Longdoz ⁽⁴⁾. Mais quel nombre restreint d'habitations s'y trouvaient ! Disséminées pour la plupart, bâties avec avant-cour en dehors de l'alignement ou plutôt sans alignement aucun, au simple caprice des propriétaires du sol, elles servaient presque toutes à des familles de cultivateurs, qui avaient à côté ou derrière leur demeure des jardins potagers et des terres arables d'ample étendue.

On rencontrait aussi, à de grands intervalles, le long de l'Ourthe, quelques moulins, tous très connus. Tels étaient ceux des Tanneurs qui ont fait le principal objet de l'étude *île aux Ecorces*, celui du *Maka*, son voisin, qui appartient longtemps à la famille Waroux au XIX^e siècle ⁽⁵⁾ ; enfin, le **moulin dit Bockay** qui se trouvait le plus rapproché de la cité. Il était dressé une cinquantaine de mètres en amont du pont de Longdoz.

Ce dernier moulin n'avait pas une origine aussi lointaine que les autres, bien qu'il fût plusieurs fois séculaire. Un biez avait été créé pour lui uniquement, au

(1) Le *Journal de la Province de Liège* du 22 juin 1817 félicite « M^r Orban père et fils et associés, propriétaires de houillères » d'avoir établi une machine à rotation dans leur charbonnage à Sainte-Marguerite. « Cette machine », disait-il en note, « a été construite d'après celle de M. Perrier de Paris, que les mêmes sociétaires ont fait établir, il y a quelques années, dans leur houillère dite de la *Plompterie*. »

La première machine à vapeur de charbonnage a été placée par Forir, de notre ville d'après le système Perrier, à la houillère Colson et C^{ie} à Glain.

(2) CAPITAINE, *Essai biographique sur Henri-Joseph Orban*.

(3) Les Orban avaient fait l'acquisition des anciens Laminoirs Depauw à Grivegnée, par jugement d'adjudication du tribunal civil de Liège, le 7 novembre 1821. Dès 1825 les Orban conquéraient plusieurs médailles d'or, soit à l'exposition nationale de Harlem, soit dans des concours spéciaux. (PSLE, 1828, p. 26 ; — CAPITAINE, *Op. cit.*, p. 35.) En 1835, Henri Orban construisait un haut fourneau à Grivegnée encore. (*Archives provinciales*.)

(4) Voir *Longdoz*.

(5) Voir *Maka*.

détriment des eaux de l'Ourthe. Le privilège qui permit l'ouverture de ce biez fut accordé le 23 février 1544, par le prince Corneille de Berghes, à Jean Hennelet, moyennant une redevance annuelle de 4 florins de Brabant ⁽¹⁾. L'octroi concernait — nous citons l'acte — « un coup d'eau à prendre en la rivière d'Ourthe en allant à un costé tout de long les maisons de Longdoz et à l'autre côté au long du grand Werixhas du dit Longdoz ». Ce moulin, qui servait à la mouture de la farine, appartenait dans le premier quart du XVII^e siècle, à Piron Hubert et consorts. Ils le vendirent sur rente l'an 1615 à Guillaume Wynands, auquel succédèrent vers 1649, Adam des Agaches, meunier ⁽²⁾, peu après, Roland Rolandi, en 1672, Colard Paulus ⁽³⁾ et dans la suite divers autres possesseurs. Le dernier fut Dubois.

L'établissement de ce moulin n'avait pas manqué de rétrécir le chemin public, de l'embarrasser plus ou moins. Les autorités princières veillaient pourtant à ce que les propriétaires riverains n'empiétassent pas sur ce chemin ; ils veillaient aussi à l'entretien des batardeaux et des berges le long de la rivière ⁽⁴⁾.

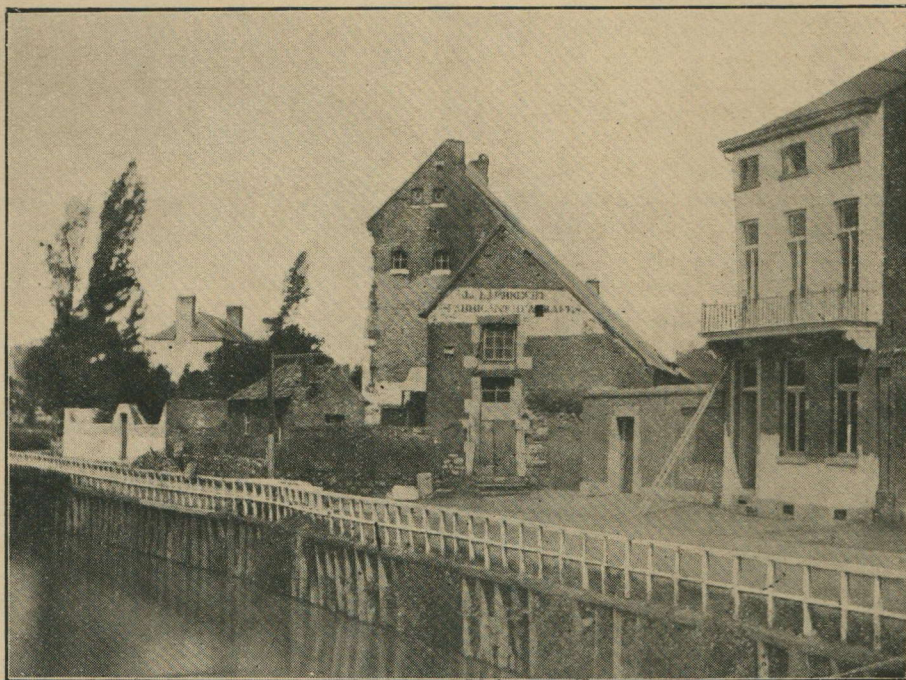
Quoique l'une des principales du quartier d'Amercéeur, la voie dont il s'agit ne formait qu'un chemin de faubourg d'ordre secondaire. Sous l'ancien régime, on ne se préoccupa guère de son élargissement. Tout au plus pourrait-on noter quelques résolutions du Conseil de la Cité, relatives à son amélioration. L'une d'elles, en date du 10 septembre 1770, mérite d'être reproduite, ne fût-ce que pour faire connaître les procédés alors en vigueur, quant à la voirie :

« Vu la supplique des habitants de Longdoz et entendu le rapport de M. le conseiller Sacré Servais, et baumester, qui ont été faire visite du chemin tendant le long de la rivière, pour l'usage des dits habitants, le Conseil prenant en considération les grandes dépenses qu'ils seront

obligés de faire, déclare de leur accorder trente écus qui seront comptés par M. le rentier Degrady, après réparation qui devra être faite sous la direction du baumester, voir que, hors de la somme, ils devront payer le prix de l'estime du terrain à acquérir pour l'élargissement du chemin et tous accessoires ⁽¹⁾. »

Au XIX^e siècle, le **premier plan relatif à l'alignement du quai fut approuvé par arrêté royal du 13 août 1841**. La grande industrie commençait à s'implanter dans la localité et l'on prévoyait qu'elle y prendrait de prochains développements, surtout depuis la création de la rue Grétry qui partageait en deux vastes sections le chemin comme le quartier dit de Longdoz. Désireuse de mettre à exécution le projet d'amélioration adopté, et d'utiliser le crédit voté pour l'établissement d'un pavé en la localité, l'administration communale entama des négociations

avec les propriétaires intéressés pour régler l'abandon gratuit des terrains dont l'emprise était indispensable. Ces démarches réussirent à élargir et à paver le quai sur quelques points, mais il resta tel sur la plus grande partie du parcours, notwithstanding la publication d'un nouvel arrêté royal d'alignement, le 31 mars 1844.



Partie du quai Orban

En 1850 seulement, le 5 avril, le Conseil, sur

les réclamations réitérées des habitants, et prenant en considération l'activité qui se faisait de plus en plus intense en cette voie, consentait à une seconde exécution partielle des plans de redressement approuvés, en rectifiant quelque peu ces plans ⁽²⁾. L'exécution consistait dans l'alignement et le pavage du quai depuis le pont de Longdoz jusqu'à ce qui est devenu la rue d'Harscamp, mais elle ne devait se faire encore que sous la condition que tous les possesseurs riverains céderaient gratuitement les parcelles de terrain à incorporer à la voirie. Cette décision n'empêcha pas la Ville de faire l'acquisition à cette fin, en 1852 notamment, de quelques parcelles de terrain dans les parties les plus resserrées du quai.

Il fallut la réalisation de la dérivation de la Meuse pour amener un changement radical de la voie ⁽³⁾.

(1) *Cour de Jubille, Œuvres*, t. 1543-1544, f. 245 v^o.

(2) *R. aux rentes de Henry Moreau, brasseur*.

(3) Collard Paulus était possesseur de la « maison, mollen, coup d'eauwe, appendices et appartenances à Londot, appelé Bocquea Mollin, par le rendage lui en fait par le s^r Rolland, par devant Servais Ollivier de Groot, notaire, le 11^e d'octobre 1672 ».

(4) *Ordonnance du 26 août 1715, ROP*, s. 3^e, t. I, p. 470. — Années 1758-1759 : A Oury et Hogge, députés des Tanneurs, pour reprise des réparations à la batte de Longdoz 350 fl. (CC.) — (RCC, t. 1756-1759, f. 82, 83.) — Le 2 juillet 1764, le prince défendit par mandement spécial de jeter des cendres et des immondices dans la rivière, notamment dans les eaux du pont d'Amercéeur et sur le chemin de Longdoz. [LCOP (1684 à 1794), p. 305.] — Ce mandement fut renouvelé le 6 juin 1772.

(1) RCC, t. 1768-1771, f. 201.

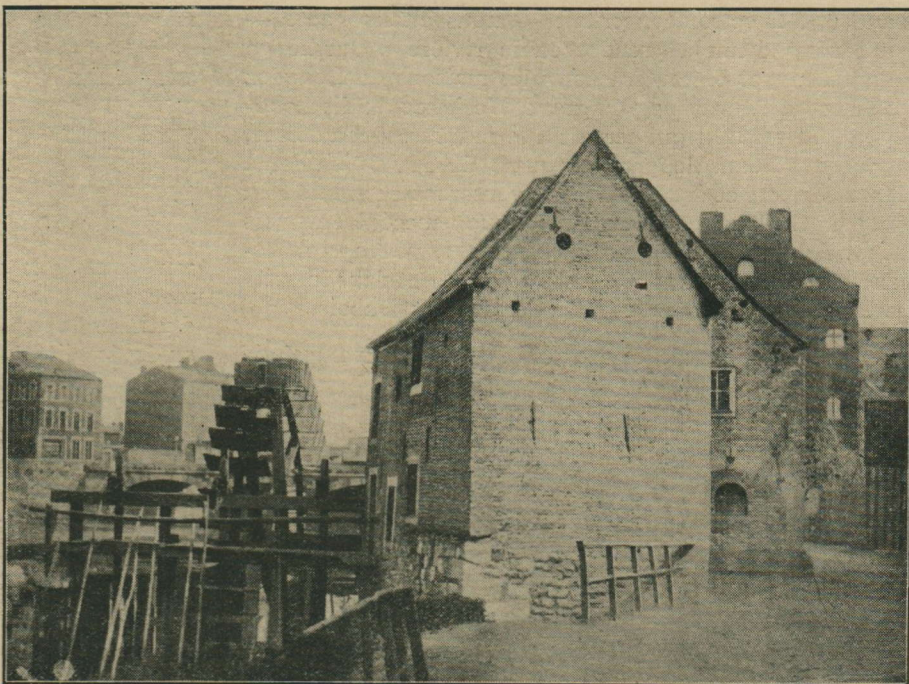
(2) Ces modifications au tracé ont été approuvées par AR, le 27 août 1850.

(3) BA, 1858, pp. 259, 377 et 508.

A la suite de l'annonce des travaux de la Dérivation, Dubois, le propriétaire du moulin Bockay, réclamait en 1854 une somme de 50,000 francs comme part d'intervention de la Ville dans la reconstruction de son usine, reconstruction qui apparaissait nécessaire. La Ville repoussa cette demande. L'affaire n'eut de solution qu'en 1858, par une convention approuvée au Conseil communal le 18 juin, entre la Commune et Frémersdorff, entrepreneur des travaux de la Dérivation. La Ville s'engageait à acquérir l'immeuble dit moulin Bockay, dans le but d'en incorporer une partie au quai de Longdoz, suivant un plan adopté au Conseil le 16 avril précédent. De son côté, Frémersdorff avait à intervenir dans le prix d'acquisition de ce bien, pour une première somme de 3,500 francs et abandonner à la Ville une autre somme de 38,382 francs 28 centimes, montant des travaux pré-servatifs et conservatifs qu'il était tenu d'exécuter en faveur de ce moulin, si on le maintenait. Les déblais à provenir de l'approfondissement du lit de l'Ourthe devaient être employés au comble-

Dubois, du chef de la cession de son moulin. Celui-ci fut démoli en 1860.

La même année, Frémersdorff aussi intenta un pro-



Moulin Bockay (1856)



Le quai Orban vers son extrémité

ment du biez Bockay, aux frais de l'entrepreneur qui s'obligeait, au surplus, « à faire, en général, tous les remblais nécessaires pour élever le nouveau quai jusqu'au niveau du quai actuel ». Il fallut de nouveau aller en justice pour le règlement de l'indemnité à payer à

cès à la Ville, tendant à obtenir la résiliation de la convention relative au biez de ce moulin et à la rectification du quai. Il réclamait, en outre, une somme de 300,000 francs à titre de dommages intérêts. L'affaire se termina en 1863 par une convention nouvelle, d'après laquelle Frémersdorff n'était astreint à combler que la partie du biez s'étendant depuis le pont de Longdoz jusqu'au déversoir qui existait à l'emplacement du pont Orban. Cette convention fut approuvée par le Conseil, le 2 juin.

Enfin, le 25 septembre, la même assemblée ordonnait la construction d'un mur d'eau en maçonnerie long de 405 mètres et partant du pont de Longdoz, ainsi que le pavage de la voie charretière de tout le quai (1). Le 15 avril 1864, la Ville décidait l'établissement d'un port entre la rue de Seraing et la rue d'Harscamp.

A la suite des inondations de 1880, qui envahirent le quai à une certaine hauteur, le mur d'eau a dû être exhausé. Il a depuis été l'objet d'une sérieuse restauration en plusieurs de ses parties (2).

(1) Quelques petites modifications furent apportées aux travaux du mur d'eau, par résolution du Conseil du 4 décembre 1863.

(2) Décision du Conseil communal du 1^{er} octobre 1894.

Quant à la section en amont du pont Orban, elle est restée plus longtemps encore dépourvue de mur d'eau. Celui-ci date du début du XX^e siècle. Les transformations en perspective du biez des Vennes semblent devoir rendre oiseux l'accomplissement de tout autre ouvrage le long du quai de ce côté.

Des projets, en effet, prévoient des plans d'alignement et d'expropriation pour la création d'un boulevard, l'élargissement du quai Orban et l'ouverture de deux rues reliant le dit quai à la rue des Vennes.

Sur ce quai, trois vastes et luxueux homes ont pris la place de l'ancienne usine de construction Tilkin-Mention, qui eut plusieurs avatars : L'usine Frédéric Nyst à l'angle des rues d'Harscamp et de Huy s'est exilée à Renory. La société d'Espérance-Longdoz n'a émigré que partiellement hors ville. Elle a conservé un siège à Liège. La société d'Espérance-Longdoz était constituée, à l'origine, sous le nom Charbonnages et Hauts Fourneaux de l'Espérance. En 1862, la société acquit l'usine de fer de la maison Dothée et C^{ie}. Les statuts furent refondus en 1867. Dix ans plus tard la société prenait son nom actuel et successivement elle a augmenté son capital.

Signalons en terminant une petite **chapelle** élevée,



Pont-Orban

un peu en aval du pont Orban. Elle porte le millésime 1740. Son érection a été faite, paraît-il, à l'occasion d'un sauvetage inespéré obtenu à cet endroit, par une personne de la localité, lors de la grande inondation qui a eu lieu en cette année 1740.

Orban

PONT — relie le quai de la Boverie au quai Orban.

Depuis longtemps les habitants du quartier de Longdoz désiraient voir abrégé leurs communications avec



Le Moulin aux écorces

Cliché Max. Bienfait

le sud de la ville. Leurs désirs s'avivèrent surtout après que, en 1866, eut été construit sur la Meuse le pont de Commerce.

La société de ce pont demanda à son tour à la Ville en 1868, à pouvoir ériger sur la Dérivation un pont à péages. Cette idée ne plut aucunement à l'autorité communale, quoique celle-ci reconnût l'utilité du pont. Elle se montra même disposée à faire elle-même ce travail moyennant intervention des intéressés. Après des négociations avec ces derniers, le Conseil communal décida le 26 mai 1871 qu'un pont à passage gratuit serait jeté sur la Dérivation dans le prolongement du pont de Commerce, en regard de la rue de Huy. Il subordonnait cette décision à la condition que la Société du Pont de Commerce et les particuliers interviendraient pour une somme de 50,000 fr. au minimum. Il adoptait, en même temps, les plans de cet ouvrage d'art, qu'il estimait devoir coûter 118,000 fr. Dans cette dépense, la société concessionnaire de l'autre pont déclarait

souscrire une somme de 45,000 fr. La Société de l'Espérance et la Compagnie du chemin de fer du Nord, de concert avec certains propriétaires voisins fournirent des subsides qui portèrent l'import des interventions privées au delà des 50,000 fr. réclamés par le Conseil.

Avant que le projet eût reçu l'approbation des autorités supérieures, de longs retards se produisirent. C'est seulement le 15 juin 1872 qu'eut lieu l'adjudication des travaux. Ils furent adjugés au prix de 110,444 fr. et terminés un an après. Les 22 et 23 juillet 1873, on lançait le tablier et les treillis du garde-corps.

Quelques mois auparavant, le Conseil, à la dénomination *pont de Huy* que le peuple avait communément donnée au nouveau pont, substitua celle de *pont Orban* qui a été maintenue depuis lors.

Orde ruelle

Les Liégeois vivant il y a cinq, six et sept siècles employaient souvent cette expression pour désigner la voie qui, aujourd'hui élargie, rectifiée et assainie, est appelée *rue de la Montagne* (1). Le mot *Orde* se traduirait actuellement par « sale, immonde ». Nous avons encore les mots *ordure* et *orduriers*. *Orde ruelle* était donc synonyme de sale ruelle ou *Mâssi ruelle*, ainsi que la rue a été qualifiée dans les siècles ultérieurs, à cause de son traditionnel état de malpropreté. La traduction latine, au moyen âge, était *Turpis vicus* (2).

Osiers

ILE AUX — située en face de Coronmeuse, entre le canal latéral et la Meuse.

La configuration topographique de cet endroit a changé beaucoup depuis un peu plus d'un demi-siècle. Antérieurement, il existait de ce côté trois îles. Deux d'entre elles sont réunies en une. En revanche, elles ont été amputées dans leur largeur.

La formation de ces îles remonte à des temps extrêmement reculés. L'on peut même assurer que ce sont elles qui, par la courbe accentuée qu'elles obligeaient le fleuve à décrire, auront donné naissance à la dénomination *Coronmeuse*. Ce nom, on le sait, s'écrivait primitivement *Cronmeuse* et, en latin, *Curvum Mosae*, c'est-à-dire « tournant, courbe de la Meuse ». Or cette expression pour déterminer la localité a une origine lointaine. Elle se trouve dans des documents vieux de sept siècles.

Les îles sont le produit lent de dépôts limoneux. Par leur apparition au milieu du fleuve, ces terres appartenaient de droit au chef de la principauté. C'est de lui, en effet, qu'elles relevèrent, comme les îles du Dos Fanchon avec lesquelles elles furent parfois partiellement confondues, surtout celle dite *Cul du Dos*, c'est-à-dire la dernière. Ici une digue avait été établie, dès le XVII^e siècle, en vue de la conservation de l'île (3).

Pendant une certaine période, le prince avait fait exploiter à son profit les îles objets de cet article, par un homme de confiance. C'était, il y a deux siècles et quart, un nommé Henry Noël. Les îles étaient, dès lors, à peu près entièrement couvertes d'*osiers*, plantation

d'où est venue la dénomination et qui avait pour effet de protéger les îles contre l'érosion des eaux du fleuve. Depuis l'année 1697, le brave Noël avait été chargé de veiller aux oseraies de deux de ces îles. Être le gardien de ces champs d'*osiers* n'était point une sinécure. Très souvent on avait à empêcher des maraudeurs ou d'autres gens mal intentionnés d'aborder les îles et d'y commettre toutes sortes de déprédations. Ces actes de mauvais gré furent toujours le cauchemar des gardes ou des détenteurs de ces biens fonciers. Il y a quatre siècles et demi, le 1^{er} mars 1487, l'autorité compétente devait prendre des mesures contre « ceux qui avaient coupé et *asporté* (emporté) certains clusins, sasses et autres choses, dans l'isle située vis-à-vis du pont alle Creyer (1) ».

L'an 1700, Noël se vantait au prince d'avoir accompli tout ce qui était « possible pour empêcher les *fouilles* (atteintes à la propriété, méfaits), qui s'y font journellement », disait-il, « et qu'on ne saurait presque y remédier ».

En récompense de ses services, Noël, au début du XVIII^e siècle, sollicita le prince de lui donner les dites îles en accense, « moyennant douze chapons au profit de la Table épiscopale ». S'il obtint cet octroi, Noël n'en retira sans doute pas grand bénéfice, car après un terme de quatre ans, le fermage des îles était repris en 1704, par un Mathieu Moreau qui y renonça à son tour en 1708, en raison également des dégâts dont ces îles étaient constamment victimes de la part de gens peu respectueux du bien d'autrui.

Les ravages étaient tels, les difficultés de tirer profit de la culture de ces terrains si persistantes, que pendant bon nombre d'années, les îles furent délaissées, nul n'osant se hasarder à les prendre en location. Bientôt, elles furent couvertes d'une végétation sauvage. En 1733, cependant, un nommé Joseph Libert, les accepta à bail. Il y fit de nouveau planter des osiers et des saules. Afin d'éviter les inconvénients du passé, l'autorité prit des mesures spéciales. Elle défendit, sous peine d'amende, ou sous d'autres châtiments graves, de « fouiller les dites isles en y allant tirer aux bécassines, hirondelles, canards, etc., ny d'y faire paître des chevaux, ny autres bestiaux. »

Le malheur est que Joseph Libert lui-même fut accusé, en 1738, d'avoir coupé et fait couper les osiers qui croissaient sur l'île voisine, celle dite du Cul du Dos Fanchon. Pour s'excuser, Libert affirmait avoir agi de bonne foi, croyant que cette île n'était pas indépendante des siennes. Il finit par reconnaître « que l'isle et Osiers du Cul du Dos Fanchon appartient aux possesseurs du Dos Fanchon » et en fut quitte pour payer les frais du procès (2).

Ce Libert eut des désagréments plus sérieux. En 1740, par exemple, une inondation extraordinaire emporta une partie des îles et détruisa presque toutes les plantations.

Dans les baux que le prince conclut désormais, par période de trois ans, il avait soin de se réserver le droit « de faire prendre et permettre de prendre du gravier le long des dittes isles et si » était-il encore stipulé,

(1) XIII^e siècle : Maison ki siet devant Saint-Hubiert deleis l'Orde ruelle. (PI, r. II, f. 91.) — Maison ki siet en l'Orde ruelle. (Ibid., f. 91 v^o.) — 1330 : Pour le coron de l'Orde ruelle. (CESL, t. III, p. 372.)

(2) XV^e siècle : Stabula Renkini de Barbia in Turpi vico. (Obituaire de Saint-Michel.)

(3) Dossier du dos Fanchon, collect. Félix Capitaine. — V. notre article Dos Fanchon, t. II p. 558.

(1) Cris du Perron, r. 263, f. 43 v^o.

(2) Documents du Dos Fanchon, collection F. Capitaine.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

4^{me} Volume — 6^{me} Fascicule



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1926